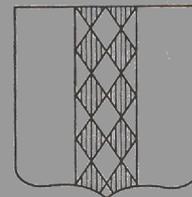


Moulézan Info

<http://blog-mairiemoulezan.com>

<https://www.facebook.com/mairiemoulezan/>

<http://www.nimes-metropole.fr/>



N° 113

Mars 2019

LES
DATES
À RETENIR

13

• Jeudi 7:

Ramassage des encombrants.

• Mardi 5:

Réunion RAM (Relais Assistance Maternelle) au foyer de 9h à 12h.

• Mercredi 13:

Repas du club du 3^e âge.

• Samedi 16:

Carnaval de l'APE à Montagnac.

• Mardi 26:

Conseil municipal à 20h30

Heure d'été

Dimanche 31 mars, à 2 heures du matin nous passerons directement à 3 heures du matin en avançant nos montres d'une heure.



Le mot du maire

Le mois de février a été particulièrement chaud et ensoleillé, à tel point que les températures ont approché celles attendues plutôt en mai ou en juin. Presque l'été en hiver! Si certains en profitent pendant cette période de vacances, d'autres sont plus anxieux en appréhendant les possibles gelées. Ces records de températures s'accompagnent aussi de la dégradation de la qualité de l'air qu'on respire, en particulier dans les villes. Cela nous ramène inlassablement à ce que les savants du monde entier s'accordent pour dire: L'humanité est assise sur une bombe à retardement. Il faut agir vite pour éviter une catastrophe planétaire, un dérèglement majeur du système climatique qui entraînerait des perturbations météorologiques extrêmes, des inondations, de longues périodes de sécheresse, des vagues de chaleur meurtrières. Cette catastrophe d'une ampleur sans précédent, nous en serions les premiers responsables : nous seuls pouvons donc encore l'éviter. Face à cette urgence et à l'inertie des Etats, chaque geste compte. Nous avons tous, en tant que consommateurs et citoyens, notre part à prendre pour adopter un comportement plus responsable en matière d'impact sur l'environnement, chaque jour, dans nos foyers, dans notre village. Parallèlement, l'éducation, notamment des jeunes générations, reste bien évidemment la mère des réformes ! Car ce ne sont pas les technologies qui changeront le monde, mais bien les humains qui auront compris l'impérieuse nécessité de les utiliser à cette fin.

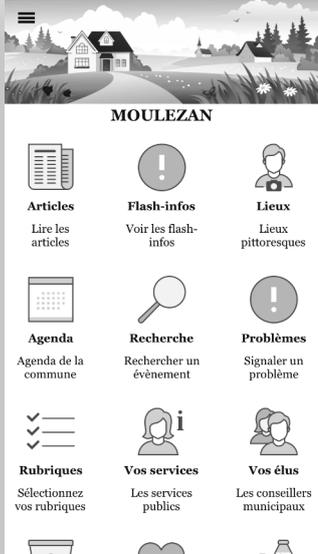
Au plan local, vous pourrez constater en lisant ce bulletin que cette année encore, les taxes d'habitation et foncières restent inchangées et elle le resteront encore l'année prochaine.

Le Grand Débat National touche à sa fin... Moulézan y a participé ... un peu. A quoi va-t-il servir ? L'avenir nous le dira mais personnellement, j'en ai profité pour faire « remonter » en même temps que vos doléances quelques observations qui concernent notre commune. La fonction de Maire, et en particulier de Maire rural, doit retrouver toute sa considération aux yeux des élites parisiennes. Par voie de conséquence, les populations de nos villages ne doivent pas être oubliées au détriment de celles des métropoles. La taxe d'habitation dont il va falloir couper à la serpe ce brouillard désormais tellement épais. Les dotations dont la baisse dans le cadre budgétaire est la garantie d'avoir encore 30% de moins d'investissements à l'horizon 2021... 2019 apportera-t-elle des réponses ?

Profitez de ces belles journées de Mars, N'oubliez pas de changer d'heure (peut-être pour la dernière fois cette année). Bien à vous, Pierre Lucchini

Traditions: Changement d'heure

Le changement d'heure est devenu une telle tradition qu'aujourd'hui, on ne se pose plus beaucoup de questions sur ses fondements... Pourquoi change-t-on d'heure ? En France, la décision du changement d'heure a été prise durant le choc pétrolier, en 1975. Certains experts estiment qu'avec les dispositifs permettant aujourd'hui de faire des économies d'énergie, le changement d'heure n'est plus justifié. Par exemple, s'éclairer avec des ampoules basse consommation ne coûte presque rien ! Ainsi, le changement d'heure pourrait être abandonné en Europe, d'autant qu'il n'est pas sans conséquence pour la santé. La Commission Européenne a décidé de supprimer ce changement d'heure. Reste à savoir si la France veut s'indexer sur l'heure d'hiver ou l'heure d'été. Les Français ont apparemment une préférence pour l'heure d'été et son soleil qui se couche tard. Pourtant, en restant à l'heure d'été, nous serions décalés en permanence de 2h par rapport au soleil. Il faudrait alors attendre jusqu'à 9h45 du matin, un 21 décembre à Paris pour voir les premiers rayons du soleil ce qui engendrerait des pics de consommation d'électricité.



Ma mairie. Votre commune dans votre poche.

Disponible gratuitement sur l'App Store et sur Google Play (Rechercher « Ma Mairie » et laissez-vous guider), cette application vous permet, sur votre smartphone, de lire les articles de la mairie et des associations inscrites triés par rubriques, d'être en contact avec les associations de la commune et de celles aux alentours, de recevoir des alertes par notification de la part de la mairie ou des associations que vous suivez, de connaître les événements (de la mairie, ou des associations) à venir, de géolocaliser les lieux majeurs de la commune et y accéder via guidage, de connaître la liste des conseillers municipaux, de signaler les problèmes de voirie, d'éclairage, de déchets, de covoiturage, de participer aux consultations citoyenne. C'est nouveau et les renseignements seront complétés régulièrement ces jours prochains. Pour tout renseignement contacter la mairie.

Dans le domaine de l'information, il est rappelé que vous disposez d'un site internet (qui est en cours de refondation), d'un blog, d'une page facebook, du site de l'Agglo, d'un panneau lumineux situé au centre du village et Du présent bulletin communal qui est l'un des rares à être mensuel.



Carnaval de l'APE: Cette année il aura lieu le samedi 16 mars à Montagnac. Rendez-vous sur la place de parking près de l'école à 15h. N'oubliez pas de vous déguiser !
Goûter et confettis assurés par l'APE.



En famille, en sportif, en diététique,....ce jour là roulez en VTT !



Rando VTT des Leins: Comme chaque année, le Syndicat Mixte Leins Gardonnenque organise une Randonnée en VTT dans le Bois des Leins.

3 parcours VTT sportifs à la carte, à choisir, ou à enchaîner ...
15 km - 22 km - 40 km.

Et aussi une randonnée pédestre, un parcours VTT facile 20km, un parcours VTT initiation (enfants) 10km.

Et toujours... SANDWICH SAUCISSE OFFERT A L'ARRIVEE !

TARIFS:

10 km enfants : gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ANS (Adulte accompagnateur 5€)

20 km familial : 5€ - Parcours pédestre : 5€ - Autres boucles VTT : 10€ (quelque soit le nombre de boucles)

CASQUE RIGIDE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PARTICIPANTS !

HORAIRES DERNIERS DEPARTS: BOUCLE 40 KM : 11 H !

AUTRES BOUCLES : 14 H

DERNIERES INSCRIPTIONS 11 H

Tous les parcours se feront au départ de FONS OUTRE GARDON...

Budget: Lors de sa dernière réunion, le 26 février, le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2018 qui fait la synthèse des recettes et dépenses de l'année, ainsi que les taux des taxes locales.

Résultat budget fonctionnement: +160 317,14 €

Résultat budget investissement: -9 419,36 €

Total général: +150 897,78 après avoir affecté une partie de l'excédent de fonctionnement à l'investissement pour combler le déficit. Cette somme sera affectée au budget fonctionnement de 2019.

Taux:

Taxe d'habitation: 10% - Taxe foncière bâti: 14% - Taxe foncière non bâti: 40%

Les taux n'augmentent pas.

La vie du village



Amandine Esthétique

— Institut de Beauté —

06 31 88 58 30

Sur rendez-vous uniquement

Nouveau à Moulézan, à la sortie sud du village après la cave coopérative sur la gauche, l'Institut de Beauté d'Amandine. Mesdames, mesdemoiselles, messieurs (Pourquoi pas !) prenez rendez-vous. Amandine prendra soin de vous de la tête au pieds. Consulter sa page facebook pour les soins et les tarifs ou venez récupérer un prospectus en mairie.

Déclaration des revenus 2019: Le prélèvement à la source ne supprime pas la déclaration de revenus annuelle : les contribuables continuent de déclarer leurs revenus perçus l'année précédente, ce qui permettra notamment aux impôts de mettre à jour leur taux de prélèvement à la source. Depuis 2019, tous les contribuables doivent faire leur déclaration directement en ligne, sous peine d'amende. Les personnes qui rencontreraient des problèmes peuvent s'adresser à la mairie. Ouverture sur internet le 18 avril 2019.

Infos Mairie



04 66 77 87 94



mairiemoulezan@wanadoo.fr

► **Ramassage des encombrants:** Prochains ramassages des encombrants **Jeudi 7 mars**. Prévenir le secrétariat de mairie et déposer vos encombrants devant votre domicile avant 8h.

Chiens: Article 1385 du Code civil, « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. » Ces dommages peuvent être d'ordre physique (agression, dégâts, déjections, ...) ou d'ordre sonore (abolements intempestifs). Il faut dans un premier temps prendre contact avec le propriétaire du chien et essayer de régler le problème à l'amiable. Le maître du chien n'est souvent pas conscient de la gêne occasionnée par son animal. En effet, souvent, la raison pour laquelle un chien s'enfuit ou aboie sans cesse est généralement l'absence de son maître, du fait du stress ou de l'ennui du chien. Si le règlement à l'amiable échoue, contacter la mairie... Au final, si rien ne s'améliore, il sera fait appel aux gendarmes.

Pour information, récemment, M. le Maire a fait capturer un chien qui divaguait régulièrement dans le village par la fourrière, et ce après avoir averti son propriétaire à plusieurs reprises. Cette capture coûte 135 € au propriétaire.

Vols dans le cimetière: Des vols ont eu lieu en février dans l'enceinte du cimetière. Ils concernent des plantes et des effigies religieuses en métal. Les objets fabriqués en métal et en cuivre se revendent facilement et à un bon prix. De plus certaines personnes sont à la recherche de pièces de collection qu'ils peuvent par la suite revendre à des collectionneurs. Mais d'autres personnes sont simplement motivées par un but destructeur, elles ressentent le besoin de casser, ou bien des pulsions cleptomane, elles ressentent le besoin de voler. Celles-là sont souvent atteintes par une maladie mentale. D'autres personnes, dans un but altruiste mais très maladroit prennent des fleurs des tombes qui en ont beaucoup. Ils ne se rendent pas forcément compte de la portée de leur geste et de l'importance qu'ont, pour les familles, les objets déposés sur les tombes. Ces gestes sont ignobles et malheureusement les vols dans les cimetières sont fréquents. La mairie envisage de mettre en place de petites caméras autonomes cachées qui permettront de surveiller notre cimetière. La vigilance de chacun est aussi demandée, en espérant que ces pratiques cessent, pour le repos des morts et la tranquillité des vivants...

Grand débat national: M. le Maire a fait une synthèse de toutes les doléances et les suggestions apportées par les Moulézanaises et les Moulézanais qui sont venus apporter leurs contributions à la mairie. Vous pouvez retrouver cette synthèse sur le blog de la mairie (<http://blog-mairiemoulezan.com>). Cette synthèse a été envoyée à notre député (Olivier Gaillard) et à la Préfecture. Chacun peut continuer de participer sur internet sur le site du Grand Débat jusqu'au 18 mars... Ensuite, nous verrons ce que tout cela donnera ...

⇒ RECENSEMENT:

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant. Se munir d'une carte d'identité et du livret de famille des parents.

⇒ **POUBELLES:** En téléphonant au 04 66 02 54 54 (Nîmes Métropole) vous pouvez obtenir un container poubelle gratuit. Insister si ça ne répond pas tout de suite..... Sinon, s'adresser à la mairie pour obtenir un formulaire à envoyer par la poste. Le container vous sera livré à domicile.

⇒ INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES:

A partir de janvier 2019 des changements interviennent sur les listes électorales avec la création du **Répertoire Electoral Unique** en liaison avec l'INSEE. Le but est:

-De fiabiliser les listes électorales en évitant les doublons dans différentes communes.

-D'apporter de la flexibilité (Un électeur pourra s'inscrire dans une nouvelle commune sans attendre la fin de l'année).

Pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019 les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.



Les menus de mars à la cantine de Domessargues

En mars, les légumes de saison sont les épinards et les carottes. Le fruit de saison est la pomme.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
11/03 au 15/03	Mélange harmonie (scarole, chou rouge, maïs) Chili con carné Riz de Camargue Seillou Liégeois vanille	Pizza Quenelles sauce aurore Epinards mornay Yaourt fermier sucré Fruit de saison	Salade de penne parisienne Escalope de poulet aux herbes Carottes vichy Emmental à la coupe Fruit de saison	Coleslaw Filet de merlu sauce oriental Boulogne Tartare Ananas au sirop
18/03 Au 22/03	Taboulé Omelette Poêlée de légumes Berger de Lozère Fruit de saison	Batavia Saucisse de Toulouse Lentilles au jus Saint Marcellin Navette	Radis râpés Bœuf gardian Pommes noisette Fromage blanc nature Gelée de groseille	Quiche au fromage Filet meunière et citron Carottes à l'huile d'olives Rondelé Fruit de saison
25/03 au 29/03	Salade verte Raviolis potimarron et emmental sauce crème Yaourt nature Crème de marrons	Tapenade noire sur toast Cordon bleu Brocolis à la crème Edam Fruit de saison	Acras de morue Braisé de bœuf à l'échalote Haricots verts à l'huile d'olives Cabécou Fruit de saison	Carottes râpées Moqueca de colin (lait de coco) Riz de Camargue Camembert à la coupe Compote

Numéro de téléphones utiles: Cantine Domessargues: 04.66.83.71.75 ou 06.12.47.09.55. Garderie de Moulézan: 4.66.53.07.21. Secrétariat SIRS 04.66.83.31.65. Ecole de Domessargues: 04.66.83.75.34. Ecole de Mauressargues: 04.66.83.36.15. Ecole de Montagnac 04.66.80.53.47. Ecole de Moulézan 04.66.77.86.22. Maire: 06.74.65.99.43



DANS LE JARDIN, C'EST ZÉRO PESTICIDE ! La Loi « Labbé » est entrée en vigueur le mardi 01er janvier 2019. Elle prévoit une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur.

Carte scolaire 2019

La carte scolaire 2019 prononce une fermeture de classe élémentaire au sein du regroupement scolaire. Notamment, ce sera une classe de l'école de Moulézan. Déjà l'année dernière, nous y avons échappé malgré un effectif CP de 16 élèves. A la rentrée prochaine, avec cette suppression, la moyenne des élèves par classe (Avec les effectifs que nous connaissons) sera de 22 ce qui est encore inférieur aux normes. Le dossier était indéfendable cette année. La répartition des élèves par classe se fera ultérieurement....

Une école primaire type Montessori est prévue de s'implanter à Moulézan. A suivre...

Rappel: Les nouveaux habitants du village doivent venir se présenter à la mairie pour différentes formalités administratives et avoir des renseignements utiles.

Débroussaillage

Le débroussaillage s'impose à toute personne qui possède **une habitation en forêt ou à moins de 200 mètres des lisières d'une forêt**. Le propriétaire doit débroussailler à ses frais **sur 50 m autour de l'habitation**, y compris s'il doit empiéter sur une propriété voisine. La commune a délégué dans ce sens et l'année dernière les propriétaires concernés ont reçu une lettre à ce sujet. Dans l'ensemble, les consignes ont été respectées. Cependant un entretien annuel est nécessaire. Un débroussaillage correct doit permettre de stopper ou limiter la propagation du feu en cas d'incendie et de faciliter le travail des pompiers. La mairie peut vous renseigner... N'hésitez pas.

Sachez qu'une maison brûlée entourée d'une parcelle non débroussaillée peut ne pas être prise en charge par les assurances.

Chacun d'entre vous peut signaler à la mairie tout problème dans le village ou sur le territoire de la commune.... Eclairage public défaillant, poubelles non ramassées, détritiques dans une rue, containers papier ou verre plein,....etc. **Devant la recrudescence des cambriolages sur notre secteur, il est aussi utile de signaler des véhicules ou des individus « louches » qui roderaient sur la commune.** C'est un acte citoyen qui profite à tous. Beaucoup le font déjà... Merci !